

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAUGINES

Délibération n° 32/2021

Objet : recrutement d'un CAE

SEANCE DU 24 AOUT 2021

L'an deux mille vingt et un

Le 24 août à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'août sous la présidence de madame Frédérique ANGELETTI, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 12 août 2021 par courrier électronique

Étaient présents : Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Christelle THIEBAULT

Absents excusés : Amandine HEBREARD, David PACIOTTI, Bruno MAURIZOT
Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Jacques LAURELUT
Jean-Jacques SEUTIN pouvoir à Frédérique ANGELETTI

Serge NARDIN a été désigné comme secrétaire de séance

Madame le Maire informe l'assemblée :

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.), modifiant le fonctionnement des contrats aidés, est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Les C.A.E. sont proposés prioritairement aux collectivités territoriales afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un C.A.E. pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'adjoint technique à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2021

L'Etat prendra en charge 60 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Madame Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'adjoint technique à **temps partiel** à raison de 20 heures / semaine pour une durée de 12 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n°2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu l'arrêté de la Préfecture NR93-2021-05-07-00002 de la Région PACA du 7 mai 2021

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Fait à Vaugines, le 24 août 2021
Frédérique ANGELETTI,
Maire

